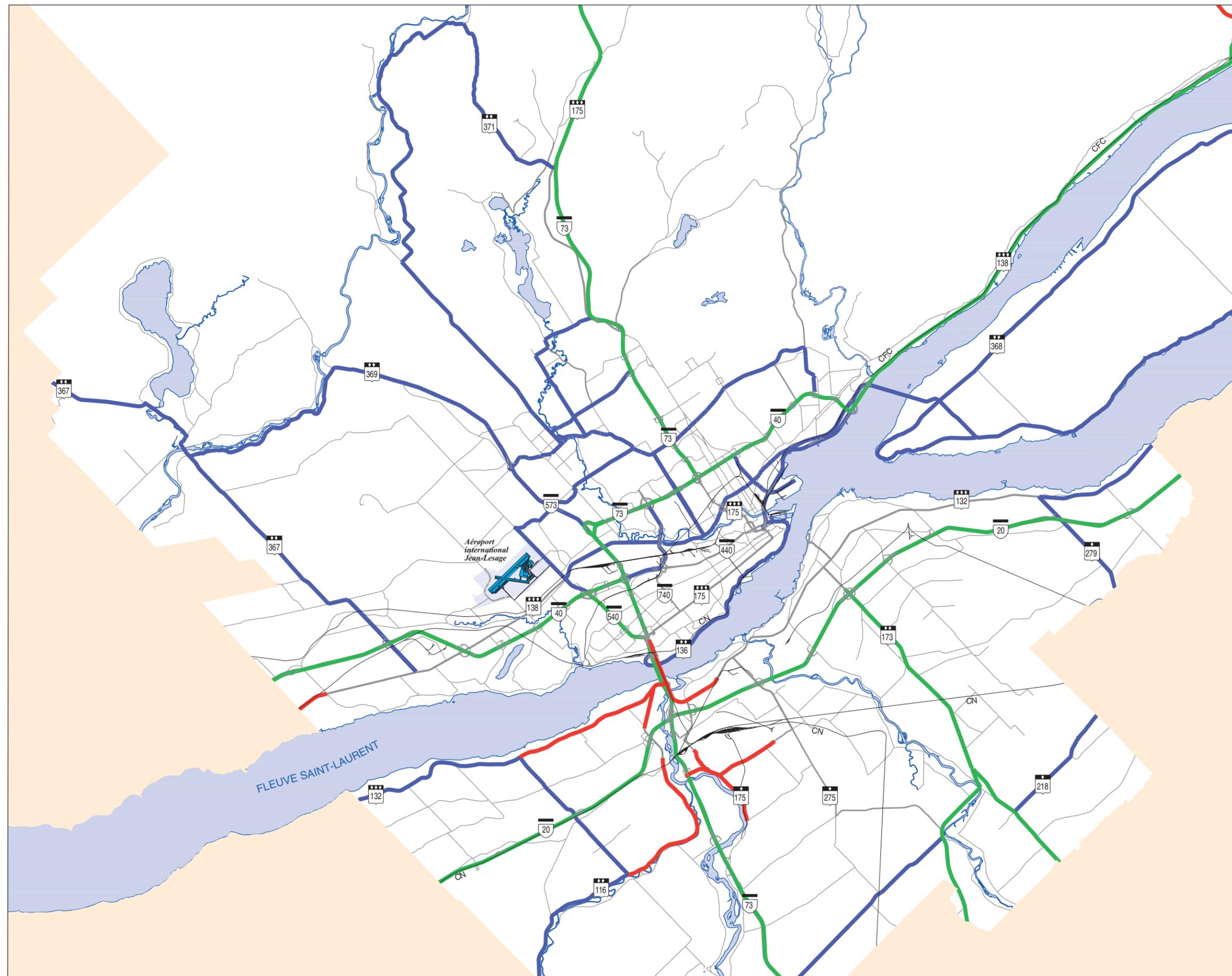


Réseau de camionnage ¹



Réseau principal (MTQ)

-  Route de transit interrégionale
-  Route interdite ²

Réseau intermédiaire proposé par le MTQ aux municipalités

-  Route de transit intermunicipale
-  Réseau routier municipal ³

1) Pour les véhicules d'une masse nette de 3 000 kg et plus, excluant les véhicules d'urgence, les véhicules de ferme, les machineries agricoles et les véhicules hors normes, circulant en vertu d'un permis spécial autorisant expressément l'accès au chemin.

2) Routes dont l'accès est interdit au camionnage. Des exceptions sont prévues pour la livraison locale, prendre ou livrer un bien, fournir un service, exécuter un travail, faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache.

3) Routes ou chemins municipaux dont l'accès peut être interdit à la circulation des véhicules lourds. Les restrictions actuelles à la circulation des véhicules lourds sur ces routes ou chemins n'apparaissent pas sur la carte.

0 10 km

